



EXTRAIT N°50/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JUIN 2021

Date de la
convocation :
Le 08 juin 2021

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de
séance :
Présents 23
Procurations 4
Absents 5
Excusés 1

**En cours de
Séance :**
Présents 22
Procurations 4
Absents 6
Excusés 1

L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

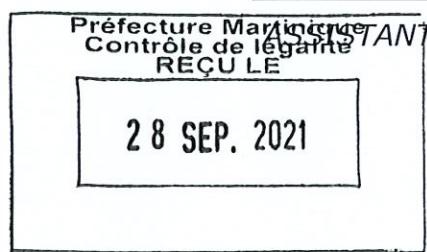
PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne,

Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. ADELAIDE Michel, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, Mme RIERNY Sandrine, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme LEGIEL Eliane (procuration à M. ADELE Claude), M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), M. DELPHIN Laurent (procuration à Mme MENCE Marielle), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse



REPRÉSENTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION. (DGA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Josée LAMIN pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Aide Exceptionnelle de la Collectivité Territoriale de Martinique à la ville de Saint-Joseph consécutivement aux dommages causés aux Infrastructures et aux Équipements communaux ainsi qu'aux familles par les intempéries de novembre 2020

Le maire expose :

Suite aux intempéries du mois de novembre 2020, la ville a sollicité la Collectivité Territoriale de Martinique aux fins d'une aide financière relative à la remise en état d'infrastructures et équipements communaux. Par délibérations n°20-44-1 du 1^{er} Décembre 2020 et n°21-89-3 du 26 Février 2021, la CTM a réservé une suite favorable à cette demande en octroyant une subvention dédiée de 480 000 € CHT. Cette contribution permettra :

- 1^o La remise à niveau des infrastructures municipales suivantes :
- Le confortement de talus aval de la voie communale de Durand au droit de l'usine de production d'eau potable d'ODYSSI pour un coût d'objectif évalué à **322 581 € HT** (études et travaux)
- Les travaux de mise hors d'eau de la voie communale au lieu-dit chemin la Cherry pour un coût d'objectif évalué à 95 000 € HT dont 58 600 € HT sont d'ores et déjà financés par la CTM (80% par ACTC 2018), la CACEM (10% par Fonds de concours 2019) et la Ville (10%) ; soit un écart de **36 400 € HT** restant à financer.
- Fourniture et le remplacement de 96 supports bois d'éclairage public pour un coût d'objectif évalué à **144 000 € HT**.

2^o L'octroi d'une subvention de 100 000 € au CCAS, dont 80 000 € de la CTM

Soit un total de **602 981 € HT** à financer, répartis comme suit :

DEPENSES	RECETTES	TAUX
Confortement talus aval voie communale durant	322 581 € HT	
Travaux de mise hors d'eau de chemin la Cherry	36 400 € HT	CTM (Aides exceptionnelles)
Fourniture et remplacement de 96 supports bois d'EP	144 000 € HT	Ville (autofinancement)
Subvention au CCAS	100 000 €	480 000 € HT
TOTAL	602 981 € HT	122 981 € HT
		79,6 %
		20,4 %
		602 981 € HT
		100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement des opérations bénéficiant de l'aide exceptionnelle de la CTM accordée suite aux dommages provoqués sur les infrastructures communales par les intempéries de novembre 2020.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 14 juin 2021



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le